



licenciement conventionnel et droits

Par **RMS**, le **13/02/2012** à **12:37**

Je suis employé depuis plus de 5ans dans une société de télécommunication,j'ai passé un diplôme d aide Médico psychologique par le biais d un Fongecif.Suite a la validation de mon diplôme,j'ai vu ma DRH pour lui demander une licenciement conventionnel,qui m as était refuser comment dois je m y prends et qu'elle sont mes droits?

-Suite a ce refus, je me suis renseigné pour une démission pour aller vers des missions intérim je n ai pu savoir les droits que je gardais quels sont-ils?

Par **P.M.**, le **13/02/2012** à **16:33**

Bonjour,

Vous voulez sans doute évoquer une demande de rupture conventionnelle, mais effectivement l'employeur peut la refuser...

Si vous démissionniez, il faudrait que ce soit pour une embauche en CDI pour que vous conserviez des droits à indemnisation par Pôle Emploi si l'employeur rompait le contrat dans les 3 premiers mois...